



Communiqué de presse

Plainte pénale du procureur général extraordinaire de la Confédération pour violation du secret de fonction : l'AS-MPC nomme un procureur extraordinaire.

Berne, le 15 mars 2021. L'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC) a nommé Dr. iur. Ulrich Weder procureur extraordinaire de la Confédération. Ce dernier doit examiner la plainte pénale déposée par le procureur général extraordinaire de la Confédération, Dr. iur. Stefan Keller, pour violation du secret de fonction en raison d'un article paru dans le quotidien « Blick ».

Le 3 février 2021, le procureur général extraordinaire Dr. iur. Stefan Keller a déposé une plainte pénale contre inconnu pour violation du secret de fonction (art. 320 du Code pénal suisse) auprès de l'AS-MPC.

Avant l'élection du Dr. iur. Keller au poste de procureur général extraordinaire de la Confédération, un article est paru le 11 septembre 2020 dans le quotidien « Blick » sous le titre « In der Fifa-Affäre droht schon die nächste Pleite » (Déjà un autre fiasco à l'horizon dans l'affaire FIFA). L'article évoquait une correspondance du Dr. iur. Keller adressée exclusivement au Ministère public de la Confédération.

Conformément à l'art. 67 de la loi sur l'organisation des autorités pénales, l'AS-MPC nomme un-e procureur-e extraordinaire en cas de plaintes pénales déposées à l'encontre de procureur-e-s du Ministère public de la Confédération. Il en va de même lorsque ces personnes sont les auteurs présumés des faits incriminés.

Le 8 mars 2021, l'AS-MPC a nommé le Dr. iur. Ulrich Weder procureur extraordinaire de la Confédération.

À ce stade de la procédure, le procureur extraordinaire de la Confédération ne peut répondre aux questions des médias.

Au sujet du Dr. iur. Ulrich Weder :

Dr. iur. Ulrich Weder est l'ancien procureur en chef du Ministère public IV et premier procureur suppléant du canton de Zurich.